



# Assemblée générale

Distr. générale  
3 novembre 2014  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-neuvième session

Point 132 de l'ordre du jour

### Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015

## Plan-cadre d'équipement

### Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

#### 1. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le douzième rapport annuel du Secrétaire général sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement (A/69/360). Il était également saisi du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le plan-cadre d'équipement pour l'année terminée le 31 décembre 2013 [A/69/5 (Vol. V)] et du rapport correspondant du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité (A/69/353, sect. III).

2. Au cours de l'examen des rapports susmentionnés, le Comité consultatif s'est entretenu avec le Secrétaire général à la gestion, le Directeur exécutif du plan-cadre d'équipement et d'autres représentants du Secrétaire général, ainsi qu'avec le Président et les membres du Comité des opérations d'audit du Comité des commissaires aux comptes. Le Secrétariat lui a fourni des compléments d'information et des éclaircissements, avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 3 novembre 2014.

3. Le douzième rapport annuel, présenté en application de la résolution 57/292 de l'Assemblée générale, fait suite aux demandes formulées par l'Assemblée dans ses résolutions 68/247 A (sect. IV, par. 14) et 68/247 B (sect. VII, par. 7, 8, 10, 13, 15 et 17). Dans ce rapport, le Secrétaire général présente une vue d'ensemble du projet et fait le point de l'état d'avancement du projet depuis la parution de la mise à jour du onzième rapport annuel en février 2014 (sect. I à III). Il examine en outre les questions portant sur le calendrier d'exécution du projet, les plans pour la clôture du plan-cadre d'équipement et l'administration des derniers éléments du cahier des charges, une comparaison du plan-cadre d'équipement avec d'autres grands projets, l'application du principe de responsabilité, le programme de dons, les œuvres d'art et autres objets offerts, l'accessibilité, les mesures provisoires concernant les bâtiments de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et de l'annexe sud, la suite donnée



aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes et du Bureau des services de contrôle interne, la situation financière du projet, les dépenses consolidées et ressources nécessaires et les dépenses connexes et ressources nécessaires (sect. IV à XV).

4. Dans le présent rapport, le Comité consultatif se penche sur les principales recommandations formulées dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes (sect. II) et examine les questions relatives au calendrier et au cahier des charges du projet (sect. III), aux coûts du projet (sect. IV), aux coûts connexes (sect. V), aux œuvres d'art et autres objets offerts (sect. VI) et aux options possibles concernant les bâtiments de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et de l'annexe sud (sect. VII).

5. En ce qui concerne le financement du plan-cadre d'équipement (résolution 68/247 B, sect. VII, par. 12 à 14), le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a constaté qu'il convenait de combler le déficit de financement, y compris pour ce qui est des dépenses connexes, compte tenu du coût du projet qui sera communiqué par le Secrétaire général dans son douzième rapport annuel, et qu'une décision sur le montant définitif du crédit ouvert devrait être prise à la partie principale de sa soixante-neuvième session. Elle a autorisé le Secrétaire général, à titre exceptionnel, à utiliser le Fonds de roulement et le Compte spécial comme mécanismes de financement relais afin de pallier d'éventuels déficits de trésorerie au titre du projet pendant la période restant à courir jusqu'à son achèvement. Elle a décidé, dans ce contexte, que le mécanisme de financement relais serait réapprovisionné durant la partie principale de sa soixante-neuvième session dans le cadre de la mise en recouvrement des quotes-parts au titre du budget ordinaire, de manière à ce que l'Organisation conserve de solides réserves de trésorerie.

## **II. Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le plan-cadre d'équipement pour l'année terminée le 31 décembre 2013**

6. Conformément à la résolution 57/292 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci priait le Comité des commissaires aux comptes de lui présenter chaque année un rapport sur le plan-cadre d'équipement, le Comité a présenté un rapport pour l'année terminée le 31 décembre 2013 [A/69/5 (Vol. V)]. Dans ce rapport, le Comité évalue le travail accompli, au 31 mars 2014, en ce qui concerne le budget du projet, les coûts et le financement, le calendrier et le cahier des charges et la gestion du projet jusqu'à son achèvement (ibid., résumé, par. 4). Le Comité récapitule les principaux faits concernant le coût du projet, son calendrier et son cahier des charges à la page 5 du rapport. Les quatre recommandations du Comité sont énoncées aux alinéas a) à d) du paragraphe 25 du résumé. Les réponses du Secrétaire général sont présentées à la section III de son rapport sur la suite donnée aux recommandations du Comité (A/69/353).

7. Dans sa recommandation b), portant sur la nécessité de bons dispositifs de gouvernance du projet, le Comité a recommandé que l'Administration mette en place pour tous les grands projets un dispositif d'assurance indépendante, faisant observer que l'Organisation ne dispose pas, à l'heure actuelle, d'un dispositif établi d'assurance indépendante des projets (A/69/5 (Vol. V), résumé, par. 25 b); par. 43

à 45). Bien que le Secrétaire général ait indiqué que cette recommandation avait été appliquée (A/69/353, par. 123 à 127)<sup>1</sup>, le Comité des commissaires aux comptes a informé le Comité consultatif qu'il ne partageait pas le point de vue de l'Administration, dans la mesure où les grands projets de l'ONU ne disposaient pas, à l'heure actuelle, d'une fonction d'assurance indépendante. **Le Comité consultatif souligne que l'existence, ou l'absence, d'un mécanisme de gouvernance de projet indépendant est l'un des enseignements majeurs tirés de l'exécution du plan-cadre d'équipement (A/68/5 (Vol. V), annexe V, par. 2 a) et b), et A/68/585, par. 70). Le Comité recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de donner suite à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes, afin que la mise en place d'un dispositif de gouvernance et d'assurance indépendant fasse partie intégrante de tout grand projet à l'avenir.**

### Progrès et évaluation d'ensemble

8. Le Comité des commissaires aux comptes constate que d'importants progrès ont été accomplis et note que les coûts ont été en grande partie maîtrisés depuis l'établissement de son dernier rapport en 2013 (A/69/5 (Vol. V), résumé, par. 6). Il reconnaît, en conclusion, que les progrès réalisés en ce qui concerne l'exécution du plan-cadre d'équipement constituent un tour de force compte tenu de la complexité du projet et du démarrage qui a été difficile (ibid., résumé, par. 22). Le Comité constate que le coût du contrat de rénovation du bâtiment de l'Assemblée générale a enregistré une augmentation de 21 millions de dollars (passant de 104 millions de dollars en 2013 à 125 millions de dollars), en raison de la nécessité d'accélérer les travaux pour livrer le bâtiment de l'Assemblée générale à temps pour le débat général en septembre 2014 (ce qui a contraint les prestataires à allonger les horaires de travail ou à augmenter les effectifs) (ibid., par. 24). Le Comité souligne par ailleurs que l'Administration prévoit que le projet s'achèvera en juin 2015 sans que les travaux de rénovation de la Bibliothèque et de l'annexe sud, ni ceux portant sur la voie de desserte au niveau des 42<sup>e</sup> et 48<sup>e</sup> Rues (d'un coût de 15 millions à 20 millions de dollars) aient été réalisés (voir par. 33 à 36 et sect. VII ci-après), avec un retard de 17 mois par rapport à la date initialement prévue et un dépassement des coûts de 379 millions de dollars (bien que certains des facteurs ayant contribué aux dépassements de budget et aux retards ne soient pas imputables à l'Administration).

9. En ce qui concerne la phase suivante du projet, le Comité des commissaires aux comptes estime que certains risques subsistent et que des précisions devraient être apportées concernant la planification et l'exécution des activités de clôture du projet et le transfert des responsabilités à l'Administration, ainsi que le coût et les incidences budgétaires des travaux qui devront être effectués après la fermeture du Bureau chargé du plan-cadre d'équipement en juin 2015 (A/69/5 (Vol. V), résumé,

<sup>1</sup> D'après le Secrétariat, à l'heure actuelle, le projet de plan-cadre d'équipement est géré selon des lignes directrices claires et une attribution précise des responsabilités, ce qui permet d'obtenir des assurances sur le respect des échéances et le montant des coûts dans toutes les phases du projet. L'Administration estime que c'est principalement au stade de la conceptualisation qu'il faut s'attacher à mettre en place un dispositif d'assurance et de contrôle adéquat pour un projet. Au moment où le Comité a formulé la recommandation, soit deux ans après le démarrage du projet, le schéma de fonctionnement du dispositif de contrôle et d'assurance était déjà établi. Il n'a donc pas été jugé possible de le modifier. L'Administration estime, comme le Comité, que tout grand projet du Secrétariat doit disposer d'une fonction d'assurance indépendante, mais que, comme l'a montré l'expérience du plan-cadre d'équipement, cette fonction doit être adaptée aux caractéristiques du projet qui est mis en œuvre.

par. 23). En outre, le Comité considère qu'il faut à présent un plus grand degré de certitude quant à la manière dont le projet sera achevé afin d'obtenir le meilleur retour sur les investissements considérables consentis par les États Membres (ibid., résumé, par. 6; voir par. 11 à 15 ci-après).

### **Coût final prévu**

10. En ce qui concerne le coût final prévu du projet, le Comité des commissaires aux comptes considère que, pour être fiable, la méthode adoptée pour estimer le coût final prévu devrait tenir compte des risques quantifiés, des tendances en ce qui concerne les demandes d'avenants<sup>2</sup>, de la possibilité de réclamations futures et de l'accélération des travaux de construction (ibid. par. 17). Le Comité indique qu'il a déjà interrogé l'Administration sur la méthode qu'elle emploie pour estimer les coûts. Tout en continuant de saluer la rigueur de la méthode adoptée par l'Administration pour maîtriser les coûts de construction, le Comité constate qu'il ne peut fournir aucune assurance en ce qui concerne la fiabilité de la méthode employée par l'Administration pour estimer le coût final (ibid., résumé, par. 9). Le Comité souligne que l'Administration n'a que partiellement mis en œuvre les recommandations qu'il a formulées précédemment concernant la méthode à adopter pour estimer les coûts : les risques recensés ne sont pas régulièrement quantifiés ni expressément liés aux estimations formulées pour évaluer le coût final du projet, et les prévisions ne tiennent pas compte des obligations qui pourraient découler d'avenants ou de réclamations éventuels, ou d'une accélération des travaux qui pourrait être nécessaire pour mener à bien le projet (voir ibid., par. 18 à 24, pour plus de détails). On trouvera les observations du Comité consultatif à ce sujet dans la section IV ci-après.

### **Valorisation des avantages du plan-cadre d'équipement**

11. Le Comité des commissaires aux comptes souligne que, alors que le projet est près d'être achevé, les bailleurs de fonds devraient pouvoir se faire une idée plus claire des avantages qui en découlent (ibid., par. 53 à 55). Il fait observer que l'on s'est beaucoup concentré sur les aspects techniques de l'exécution du projet, qui ont été confiés à des experts, mais que peu d'efforts ont été faits pour définir les avantages du projet et un plan pour les valoriser.

12. Le Comité rappelle que, dans le rapport dans lequel il exposait la nécessité d'un plan-cadre d'équipement (A/55/117), le Secrétaire général indiquait que les principaux avantages quantifiés attendus du plan avaient trait à l'amélioration de la

---

<sup>2</sup> D'après le Comité, 3 325 demandes d'avenant avaient été présentées jusqu'en décembre 2013, pour une valeur totale de 157,7 millions de dollars. En outre, le Comité note que le projet continue de donner lieu à un nombre inhabituellement élevé de demandes d'avenants, certains entraînant des coûts élevés. Cela s'explique dans une large mesure par le manque de fiabilité des données (plans d'études, informations essentielles pour la construction) fournies au début du projet. De ce fait, il a fallu apporter d'importantes modifications aux plans initiaux, ce qui a occasionné une forte augmentation des coûts liés aux travaux de construction supplémentaires et au remaniement des plans. À mesure que les projets de construction approchent de leur terme, il est souvent demandé aux prestataires d'entreprendre des travaux qui n'étaient initialement pas prévus dans les contrats, et l'Administration peut donc s'attendre à une augmentation du nombre d'avenants à l'approche de la clôture des contrats. L'Administration a indiqué que les avenants pourront être financés au moyen de la réserve pour imprévus (A/69/5 (Vol. V), par. 21 et 22, et fig. V).

performance environnementale, dont une réduction de 50 % de la consommation d'énergie, une réduction de 40 % de la consommation d'eau et une réduction de 45 % des émissions de dioxyde de carbone. Le Comité a été informé que l'Administration entend commencer à rendre compte des économies d'énergie d'ici à la fin de 2015 (A/69/5 (Vol. V), par. 54)<sup>3</sup>.

13. Dans le même ordre d'idées, le Comité souligne qu'il ne faut pas s'attendre à ce que le Bureau des services centraux d'appui puisse réduire la part de son budget qui est consacrée à l'entretien du complexe nouvellement rénové au motif que ce dernier nécessiterait moins de travaux d'entretien. Il se pourrait que ce soit l'inverse, les installations et le matériel sophistiqués risquant en effet de requérir une attention constante. Il faudrait analyser minutieusement les données d'exploitation, telles que la consommation énergétique et les cas de défaillance, afin d'établir un budget annuel adéquat tenant compte des besoins d'entretien à long terme des bâtiments rénovés et des nouveaux systèmes (ibid., par. 55).

14. Le Comité consultatif note que, dans l'esquisse de projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, des ressources supplémentaires sont prévues pour financer, après l'achèvement du plan-cadre d'équipement, les frais d'entretien afférents au nouveau centre audiovisuel permanent, au nouveau système de gestion des contenus numériques et autres systèmes physiques [ressources inscrites au chapitre VIII (Services communs d'appui)], ainsi que les améliorations devant être apportées aux locaux du Siège, comme le système d'éclairage périphérique, la remise en état de la clôture ou la réparation des joints de dilatation, outre la maintenance des composants informatiques des systèmes de sécurité installés au titre du plan-cadre d'équipement, dont la garantie expirera en 2015 [ressources inscrites au chapitre XI (Dépenses d'équipement)] [A/69/416, par. 13 b) ii) et v)]. **Tout en reconnaissant qu'il est nécessaire de prévoir des ressources au budget ordinaire pour financer les frais d'entretien après l'achèvement du plan-cadre d'équipement, le Comité consultatif juge contestable que le budget ordinaire serve à financer des améliorations apportées aux locaux du Siège, comme le système d'éclairage périphérique ou la remise en état de la clôture, travaux qui lui paraissent relever du plan-cadre d'équipement en cours d'exécution. Le Comité recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de veiller à ce que les ressources destinées à des activités inscrites dans le cahier des charges approuvé du plan-cadre d'équipement ne proviennent pas du budget ordinaire. Il compte que le Comité des commissaires aux comptes examinera la question lors de son audit de l'ONU. Le Comité consultatif formulera d'autres observations sur l'incidence que pourrait avoir la demande dans son rapport sur l'esquisse de projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2015-2017 (A/69/556).**

15. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de lui rendre compte, dans les prochains rapports annuels sur l'état d'avancement du plan-cadre d'équipement, ainsi que dans le rapport final sur l'exécution du projet, des avantages effectifs du projet par rapport aux avantages escomptés.**

---

<sup>3</sup> L'Administration installe actuellement du matériel et des systèmes de collecte de données sur la consommation d'eau, de gaz et d'électricité et entend évaluer l'efficacité énergétique de chaque bâtiment par rapport à la période antérieure au plan-cadre d'équipement.

### Enseignements tirés

16. En ce qui concerne la question des enseignements tirés du plan-cadre d'équipement, le Comité des commissaires aux comptes note que le Secrétaire général a entrepris, comme l'Assemblée générale le lui avait demandé, de recueillir les enseignements tirés de l'expérience qui pourraient être mis à profit dans le cadre de projets d'équipement futurs et en a rendu compte dans son onzième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement (A/68/352). Le Comité souligne toutefois qu'il n'existe actuellement aucun mécanisme chargé de veiller à l'application de ces enseignements dans le cadre d'éventuels grands projets d'équipement, étant donné qu'à la différence de la plupart des organisations, l'ONU ne gère pas l'exécution de grands projets selon une méthode établie (A/69/5 (Vol. V), par. 64). Le Comité a élaboré un document détaillé sur les enseignements tirés du plan-cadre d'équipement, qu'il publiera sur son site Web (ibid., résumé, par. 21). **Le Comité consultatif salue les efforts faits par le Comité des commissaires aux comptes dans ce domaine et réaffirme qu'il importe de recueillir des données sur les enseignements tirés de l'expérience et d'appliquer à l'avenir ces enseignements à l'exécution des grands projets d'équipement (A/68/551, par. 24).**

17. D'après le Comité des commissaires aux comptes, l'Administration applique les enseignements qu'elle a retenus du plan-cadre d'équipement au plan stratégique patrimonial (A/69/5 (Vol. V), par. 66 et 67). Le Comité a eu des échanges informels avec des représentants du plan stratégique patrimonial au sujet des enseignements tirés du plan-cadre. Le Comité consultatif examinera la question dans son rapport sur le plan stratégique patrimonial. En outre, dans son récent rapport sur la construction de locaux à usage de bureaux supplémentaires à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba (A/69/415), le Comité consultatif a formulé des observations et des recommandations au sujet de l'application des enseignements tirés du plan-cadre d'équipement à la construction de locaux à usage de bureaux supplémentaires, y compris la question des pratiques optimales de gestion des budgets pour imprévus des projets d'équipement, question qui avait été soulevée et examinée par le Comité des commissaires aux comptes [voir A/68/5 (Vol. V)].

### III. Calendrier et cahier des charges

18. Le Comité consultatif rappelle que, dans la stratégie IV accélérée, qui demeure la stratégie actuelle du plan-cadre d'équipement, il était prévu que la rénovation des cinq bâtiments (le bâtiment du Secrétariat, le bâtiment des conférences et les sous-sols, le bâtiment de l'Assemblée générale et les bâtiments de la Bibliothèque et de l'annexe sud), la démolition du bâtiment temporaire de la pelouse nord et l'aménagement paysager définitif seraient achevés avant le deuxième semestre 2013 (A/62/364, tableau 2). Dans son neuvième rapport annuel, le Secrétaire général a indiqué que le projet serait mené à son terme d'ici à la fin de 2014, soit avec un retard d'un an sur le calendrier, principalement en raison de l'installation de dispositifs de sécurité renforcée (voir A/66/7/Add.11, par. 25). Dans la mise à jour de son onzième rapport annuel, le Secrétaire général a indiqué que la date d'achèvement des travaux pourrait être retardée d'une année supplémentaire et être reportée à la fin de 2015, la ville hôte tardant à délivrer les permis nécessaires pour les travaux prévus sur la voie de desserte à la hauteur des 42<sup>e</sup> et 48<sup>e</sup> Rues, tandis que

la démolition du bâtiment temporaire de la pelouse nord devait intervenir en juin 2015 (voir A/68/797, par. 4 et 5 et tableau 1). Le Comité rappelle en outre que, lorsqu'elle a examiné la stratégie IV accélérée, l'Assemblée générale a affirmé qu'elle était seule habilitée à statuer sur les modifications à apporter au projet, au budget et à la stratégie de mise en œuvre du plan-cadre d'équipement qu'elle a approuvés dans ses résolutions (résolution 62/87, par. 28).

19. Le Comité des commissaires aux comptes indique dans son rapport qu'il était prévu, en mars 2014, que le plan-cadre d'équipement s'achève en juin 2015 (A/69/5 (Vol. V), résumé, par. 14). La majeure partie des travaux de rénovation du Siège devant être terminée lorsque le bâtiment de l'Assemblée générale serait de nouveau utilisé en septembre 2014, les travaux restants concernaient :

- a) L'achèvement des sous-sols (octobre 2014);
- b) Le démontage et l'enlèvement du bâtiment temporaire de la pelouse nord (janvier 2015) et l'aménagement paysager définitif (avril 2015);
- c) La clôture des comptes et de la gestion administrative du projet et la fermeture du Bureau chargé du plan-cadre d'équipement en juin 2015 au plus tard.

20. D'après le Secrétaire général, les travaux restant à effectuer après l'achèvement de la phase de rénovation en 2014 consisteront à mener à bien les activités succédant aux travaux de rénovation (qui représentent environ 1 % du budget) et à clôturer le projet (A/69/360, résumé). Les activités restantes sont les suivantes :

- a) Démolition du bâtiment temporaire de la pelouse nord, qui doit être achevée à la fin de 2015;
- b) Remise en état paysagère du site, qui ne pourra être effectuée qu'après l'achèvement de la tâche a) ci-dessus;
- c) Travaux liés à la sécurité à la hauteur des 42<sup>e</sup> et 48<sup>e</sup> Rues, y compris le réaménagement des entrées nord et sud de la rampe d'accès pour permettre l'installation d'un quai de déchargement à la 48<sup>e</sup> Rue, et la modification du dispositif de circulation à la 42<sup>e</sup> Rue. Ces travaux ne pourront débiter qu'après la délivrance des permis de construire nécessaires par la ville hôte. Cette activité, qui demandera jusqu'à 18 mois de travaux, devrait s'achever à la fin de 2016. Elle marquera la fin du plan-cadre d'équipement [ibid., par. 26 a) à c)].

#### **Achèvement du plan-cadre d'équipement et clôture financière du projet**

21. Le Secrétaire général indique que, depuis la parution de la mise à jour du onzième rapport annuel en février 2014 (A/68/352/Add.2 et 3), les travaux de rénovation restants ont progressé conformément au calendrier prévu, l'essentiel des travaux dans le bâtiment de l'Assemblée générale étant terminé (A/69/360, par. 3). En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que « l'essentiel des travaux » signifiait que le bâtiment était prêt à être mis en service (c'est-à-dire qu'il était sûr et permettait l'exécution des fonctions prévues) et que le bâtiment de l'Assemblée générale ferait l'objet d'une réception des travaux par le Bureau des services centraux d'appui en décembre 2014. Comme on l'a indiqué au paragraphe 20 c) ci-dessus, le Secrétaire général signale que l'achèvement des

travaux relatifs à la sécurité aux 42<sup>e</sup> et 48<sup>e</sup> Rues à la fin de 2016 marquera la conclusion du plan-cadre d'équipement<sup>4</sup>.

22. Comme suite à sa demande de précisions, le Comité consultatif a été informé que la clôture financière et comptable du plan-cadre interviendrait après 2016. En outre, compte tenu des rapprochements comptables qui devront être effectués, la communication des informations financières définitives se fera au plus tôt dans les états financiers de l'ONU pour l'année terminée le 31 décembre 2017. **Le Comité consultatif fait observer que, même en l'absence de tout retard supplémentaire pouvant compromettre la tenue du délai de 2016 proposé par le Secrétaire général pour l'achèvement du plan-cadre d'équipement, le montant définitif des dépenses du projet ne serait connu qu'au premier trimestre de 2018, au moment de la soumission au Comité des commissaires aux comptes des états financiers de l'ONU pour l'année terminée le 31 décembre 2017. Il souligne que l'échéance de la fin de 2016 que propose actuellement le Secrétaire général pour la conclusion du projet n'est pas conforme au calendrier approuvé par l'Assemblée générale (voir par. 36 ci-après) et que la conclusion en question ne porte pas sur l'intégralité du cahier des charges du projet approuvé par l'Assemblée (voir sect. VII ci-après).**

23. **En outre, le Comité consultatif estime que les informations fournies par le Secrétaire général manquent de clarté en ce qui concerne l'éventualité d'augmentations des dépenses de projet, de modifications de l'ampleur et de la portée des travaux ou de reports du délai définitif pour l'achèvement du projet, qui pourraient avoir une incidence sur d'autres projets, notamment le plan stratégique patrimonial (voir par. 33 à 36 ci-après). Le Comité recommande donc que, dans son treizième rapport annuel, le Secrétaire général fournisse toutes les informations correspondantes à l'Assemblée générale pour approbation.**

#### **Gestion des activités de projet restantes par le Bureau des services centraux d'appui**

24. Le Secrétaire général indique que les activités faisant suite aux travaux de rénovation et celles afférentes à la clôture du projet seront assurées par le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement jusqu'à la fermeture de celui-ci en juin 2015, puis seront confiées au Bureau des services centraux d'appui (A/69/360, résumé). Les plans pour la clôture du plan-cadre d'équipement et l'administration des derniers éléments du cahier des charges sont décrits dans les paragraphes 22 à 32 du douzième rapport annuel, en réponse à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/247 B (sect. VII, par. 7).

25. À propos des activités postérieures à la rénovation décrites dans les alinéas a) à c) du paragraphe 26 du douzième rapport annuel (voir par. 20 ci-dessus), le Comité consultatif a demandé si le transfert de responsabilités au Bureau des services centraux d'appui qu'il est proposé d'effectuer était prévu aux débuts du projet, mais il n'a pas reçu de véritable réponse. À la place, on l'a informé que chacune des tâches en question faisait partie du cahier des charges initial du plan-cadre d'équipement. **Le Comité consultatif prie le Secrétaire général de donner**

<sup>4</sup> Pour le Comité consultatif, la « conclusion » ou l'« achèvement » du plan-cadre d'équipement signifie que l'intégralité des travaux compris dans le cahier des charges du projet approuvé par l'Assemblée générale ont été exécutés (voir sect. VII ci-après).

**la réponse à l'Assemblée générale lors de son examen du douzième rapport annuel.**

26. S'agissant des besoins en personnel postérieurs à la fermeture du Bureau chargé du plan-cadre d'équipement, le Comité consultatif a été informé, en réponse à ses questions, qu'il suffirait d'un fonctionnaire, ou au maximum de deux, pour mener les activités restantes décrites dans les alinéas a) à c) du paragraphe 26 du douzième rapport annuel. L'idée serait donc qu'au moment de la fermeture du Bureau chargé du plan-cadre d'équipement, on conserverait un gestionnaire de projet, et qu'une partie des fonds attribués au plan-cadre d'équipement serviraient à financer la poursuite par un ou deux membres de l'équipe de projet de leur activité dans ce domaine pour une durée limitée, au cours de laquelle ils dépendraient du Bureau des services centraux d'appui.

**Démolition du bâtiment temporaire de la pelouse nord**

27. Le Secrétaire général indique que le bâtiment provisoire de la pelouse nord sera démolí vraisemblablement vers la fin de 2015 (A/69/360, par. 21). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le calendrier de la démolition était inchangé par rapport à celui annoncé dans le onzième rapport annuel, et qu'il était possible que l'enlèvement du bâtiment ne soit pas entièrement achevé au 30 juin 2015 (d'après les dernières informations reçues par le Comité le 3 novembre 2014, l'enlèvement du bâtiment, y compris la remise en état paysagère du site, serait achevé au plus tard le 30 septembre 2015), auquel cas la responsabilité de l'achèvement des travaux serait transférée au Bureau des services centraux d'appui. En outre, le Comité a été informé que les travaux correspondants seraient sous-traités par le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement, mais que toutes les activités devant se prolonger au-delà de juin 2015 seraient gérées par le Bureau des services centraux d'appui. Le Secrétariat a indiqué qu'il prévoyait que des appels d'offres distincts seraient organisés pour les travaux de démolition et de remise en état paysagère, conformément aux pratiques et procédures établies en matière de passation de marchés. Il a été indiqué au Comité que l'incertitude entourant le calendrier de la démolition découlait du fait que la procédure d'attribution de ces marchés était encore en cours.

28. Le Comité consultatif rappelle qu'il a été informé en mars 2014 que la démolition du bâtiment temporaire de la pelouse nord devait être terminée en juin 2015 (voir A/68/797, par. 4 et tableau 1) et que le rapport du Comité des commissaires aux comptes faisait état du même délai (voir par. 19 ci-dessus). **Le Comité consultatif fait observer que le calendrier que présente actuellement le Secrétaire général, prévoyant l'achèvement de la démolition du bâtiment temporaire de la pelouse nord vers la fin de 2015 et l'aménagement paysager du site après cela, représenterait un retard supplémentaire (voir par. 20 a) et b) ci-dessus) par rapport aux délais annoncés dans la mise à jour du onzième rapport annuel (A/68/352/Add.2).**

29. Dans son rapport sur les prévisions de dépenses pour 2015 relatives aux missions politiques spéciales, le Secrétaire général indique que la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, dont les bureaux se situent actuellement dans le Chrysler Building, serait réinstallée à titre temporaire à la fin de novembre 2014 dans des locaux transitoires situés dans le bâtiment de la pelouse nord. Les nouveaux bureaux qui lui ont été attribués, situés au 23<sup>e</sup> étage de l'immeuble du

*Daily News*, sont actuellement occupés par le Programme des Nations Unies pour le développement, lequel devrait les libérer en novembre 2014. La Direction exécutive devrait s'y installer au deuxième trimestre de 2015, après des travaux d'aménagement (A/69/363/Add.2, par. 233). Dans son rapport sur les prévisions de dépenses pour 2014 relatives aux missions politiques spéciales, le Secrétaire général avait annoncé qu'une enveloppe d'environ 2 millions de dollars était prévue pour le déménagement de la Direction exécutive (A/68/327/Add.2, par. 205 et 207).

30. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'installation de la Direction exécutive dans le bâtiment temporaire de la pelouse nord se ferait le 21 novembre 2014 et qu'elle en déménagerait au cours de la dernière semaine de mars 2015. S'agissant des travaux de construction pour l'installation des bureaux de la Direction exécutive au 23<sup>e</sup> étage de l'immeuble du *Daily News*, le Comité a été informé que les études techniques étaient en cours et qu'elles seraient soumises pour approbation avant la fin de novembre 2014, que le permis de construire était attendu pour la première semaine de février 2015 au plus tard, et que les travaux devaient durer huit semaines et commenceraient à la mi-janvier 2015. Le Comité note que, si le permis de construire n'était reçu que la première semaine de février 2015, c'est-à-dire à la fin du délai prévu, les huit semaines de travaux ne pourraient pas commencer à la mi-janvier 2015 ni s'achever en mars 2015. Il s'ensuit que la Direction exécutive ne pourrait pas déménager du bâtiment temporaire de la pelouse nord au cours de la dernière semaine de mars 2015 comme prévu.

**31. Le Comité consultatif fait observer que la réinstallation de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme n'est pas une activité relevant du plan-cadre d'équipement. Il s'inquiète donc de constater que le plan du Secrétariat prévoyant que la Direction exécutive utilise comme locaux transitoires des bureaux dans le bâtiment temporaire de la pelouse nord pourrait introduire des retards supplémentaires par rapport au calendrier prévu pour la démolition de ce bâtiment.**

**32. Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a réaffirmé qu'elle était favorable à ce que le bâtiment temporaire de la pelouse nord soit démonté et enlevé rapidement quand les travaux de rénovation du Siège seraient terminés (résolution 65/269, par. 19). Le Comité réaffirme que c'est à l'Assemblée générale qu'il appartient de se prononcer sur l'avenir de ce bâtiment (A/68/551, par. 53).**

#### **Travaux relatifs à la sécurité au niveau de la 42<sup>e</sup> Rue et de la 48<sup>e</sup> Rue**

33. Le Secrétaire général prévoit désormais que les travaux relatifs à la sécurité au niveau de la 42<sup>e</sup> Rue et de la 48<sup>e</sup> Rue commenceront au début de 2015 et seront achevés vers la fin de 2016 (A/69/360, tableau 2). Le Comité consultatif rappelle que le Secrétaire général lui avait indiqué en mars 2014 que ces travaux seraient achevés en novembre 2015 (une échéance déjà reculée de 2014) et que le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement s'attendait, à ce moment-là, à recevoir de la ville hôte les permis de construire nécessaires quelques mois plus tard (A/68/797, par. 5 et tableau 1).

34. Le Comité consultatif a demandé quelle était la probabilité que l'achèvement des travaux soit repoussé au-delà de 2016 du fait de retards dans la délivrance des permis de construire par la ville hôte. Le 30 septembre 2014, il a été informé que le

Secrétariat s'attendait à ce que la question des permis de construire soit réglée promptement, permettant le démarrage des travaux. Le Secrétariat avait demandé à la ville hôte, dans un récent échange de lettres, d'accélérer la délivrance des permis, et pensait donc qu'il n'y avait qu'un très faible risque que la date d'achèvement définitive ne dépasse 2016. Pourtant, le Comité a été informé le 8 octobre 2014 qu'étant donné que les discussions entre le Secrétariat et la ville hôte se poursuivaient, on ne savait pas encore quand les permis de construire seraient délivrés, permettant le démarrage des travaux. Partant du principe que les permis de construire seront délivrés avant la fermeture du Bureau chargé du plan-cadre d'équipement en juin 2015, le Secrétariat prévoit qu'un gestionnaire de projet du Bureau sera maintenu en fonctions au-delà de cette date pour gérer le projet jusqu'à sa conclusion. **Le Comité consultatif estime que les informations fournies par le Secrétaire général au sujet du calendrier prévisionnel pour la délivrance des permis de construire par la ville hôte ne sont ni claires ni cohérentes. Vu les retards déjà observés, le Comité pense que la conviction du Secrétariat que les permis seront délivrés avant la fermeture du Bureau chargé du plan-cadre d'équipement risque de se révéler infondée.**

35. Le Comité consultatif note, d'après le rapport du Comité des commissaires aux comptes, que le coût des travaux prévus au niveau de la 42<sup>e</sup> Rue et de la 48<sup>e</sup> Rue s'établirait entre 15 millions et 20 millions de dollars (montant compris dans le budget du plan-cadre d'équipement) (A/69/5 (Vol. V), résumé, par. 16). Le Comité a demandé des éclaircissements sur la question de savoir si l'Organisation subissait des coûts supplémentaires du fait des retards intervenus dans la délivrance des permis. Il a été informé que le Secrétariat maintenait les dispositions de sécurité et modalités de fonctionnement existantes en matière de contrôle des véhicules et de réception des livraisons et des paquets, aussi n'y avait-il aucune incidence sur les coûts. Il a aussi été informé que, dans la mesure où la nouvelle configuration aux deux entrées ferait que des fonctions semblables seraient nécessaires, on estimait que le projet n'entraînerait pas de coûts supplémentaires. **Le Comité consultatif fait observer que le Secrétariat n'a fait référence qu'aux coûts des activités quotidiennes, mais que les retards pourraient entraîner des hausses des coûts de construction.**

36. **Le Comité consultatif note avec préoccupation que la dernière modification du délai d'achèvement des travaux à mener au niveau des 42<sup>e</sup> et 48<sup>e</sup> Rues proposée par le Secrétaire général repousse l'échéance de la fin de 2015 à la fin de 2016, soit une année de plus. Il recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de lui fournir, dans son treizième rapport annuel, des informations et justifications claires concernant l'achèvement des travaux à mener au niveau des 42<sup>e</sup> et 48<sup>e</sup> Rues. Le Comité s'inquiète de ce que le Secrétaire général propose de reculer encore l'échéance pour l'achèvement du plan-cadre d'équipement. Il estime que le Secrétaire général devrait faire tout son possible pour réduire le retard pris par rapport au calendrier prévu pour l'achèvement des travaux, comme l'Assemblée le lui a demandé dans sa résolution 68/247 B (sect. VII, par. 7).**

#### **Rapports futurs sur le plan-cadre d'équipement**

37. Les rapports annuels du Comité des commissaires aux comptes et du Secrétaire général sur l'exécution du plan-cadre d'équipement sont soumis à l'Assemblée générale en application de sa résolution 57/292 (par. 22 et 34). Au

31 mars 2014, le Comité des commissaires aux comptes proposait que, compte tenu du délai fixé pour l'achèvement du plan-cadre d'équipement (juin 2015 – voir par. 19 ci-dessus), le rapport qu'il devrait présenter à l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session soit le dernier sur le projet (A/69/5 (Vol. V), résumé, par. 5).

38. En ce qui concerne les futurs rapports du Secrétaire général sur le plan-cadre d'équipement (y compris un rapport final sur le projet) qui sont à prévoir à la lumière du recul proposé de la date d'achèvement du projet, le Comité consultatif a été informé, en réponse à ses questions, que le Secrétariat s'attendait à ce qu'il y ait au moins deux rapports annuels de plus, à savoir les treizième et quatorzième rapports d'étape, à remettre respectivement en 2015 et 2016. Le Comité a aussi été informé qu'une évaluation postérieure à l'achèvement du projet, comprenant un calcul des coûts définitifs de l'exécution de celui-ci, serait menée et que le rapport correspondant serait soumis à l'Assemblée en application des procédures relatives aux grands projets de construction qu'elle avait énoncées dans sa résolution 66/247, dans laquelle elle avait fait sienne la recommandation du Comité concernant la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à l'Office des Nations Unies à Nairobi (A/66/7/Add.3)<sup>5</sup>.

**39. Si l'Assemblée générale approuve la proposition consistant à repousser de la fin de 2015 à la fin de 2016 la date d'achèvement du plan-cadre d'équipement, ce qui exigerait que le Secrétaire général lui soumette des rapports annuels supplémentaires, le Comité consultatif estime que le Comité des commissaires aux comptes devrait poursuivre ses vérifications annuelles des comptes du projet jusqu'à ce que le Secrétaire général ait remis son rapport final sur le projet, y compris le compte-rendu de l'évaluation postérieure à l'achèvement de celui-ci.**

#### IV. Coût du projet

40. Le tableau 3 du douzième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement met en regard le montant total des ressources approuvées pour le plan-cadre (2 150 millions de dollars) et le coût total du projet jusqu'à son achèvement (2 215 millions de dollars) au 30 juin 2014. D'après le Secrétaire général, le coût des travaux de construction en cours s'élève à 2 150 millions de dollars, déduction faite des prévisions de dépenses initiales relatives à la rénovation des bâtiments de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et de l'annexe sud (65 millions de dollars) puisque les travaux ont été suspendus (A/69/360, par. 100; voir aussi le paragraphe 53 ci-après). Le montant total des ressources approuvées se décompose comme suit :

<sup>5</sup> Au paragraphe 5 du rapport publié sous la cote A/66/7/Add.3, le Comité consultatif a estimé, entre autres, que le Secrétaire général devait mener une évaluation après l'achèvement des travaux afin de faire le point sur la mise en œuvre du projet. Cette évaluation devait comprendre une comparaison entre les coûts et avantages prévisionnels et réels, une analyse de l'utilisation des nouveaux locaux à usage de bureaux prévue et réelle, un examen des hypothèses formulées au début du projet et des ajustements nécessaires pendant la période de construction et une étude des procédures retenues pour garantir le bon déroulement du projet.

a) Un montant de 1 876,7 millions de dollars<sup>6</sup> correspondant aux crédits ouverts en application des résolutions 57/292, 59/295, 60/248, 60/256, 60/282, 61/251, 62/87 et 64/228 de l'Assemblée générale)<sup>7, 8</sup>;

b) Un montant de 13,9 millions de dollars correspondant à des dons (dans le cadre du programme de dons);

c) Un montant de 159,4 millions de dollars correspondant aux intérêts créditeurs et à la réserve opérationnelle du plan-cadre (résolutions 66/258, 67/246 et 68/247 A);

d) Un montant de 100 millions de dollars affecté au renforcement des dispositifs de sécurité (contribution du pays hôte).

41. Le Secrétaire général indique que le montant total des ressources approuvées (2 150 millions de dollars) a servi et continue de servir à financer les activités de rénovation en cours, c'est-à-dire à faire face aux engagements contractuels au fur et à mesure des échéances (A/69/360, par. 95). Au 30 juin 2014, le montant cumulé des dépenses s'élevait à 2 131,8 millions de dollars, ce qui signifie que 99,2 % du montant prévu pour mener le projet à terme avaient été utilisés (ibid., par. 100). Le tableau 4 du rapport du Secrétaire général présente les dépenses engagées et les prévisions de dépenses jusqu'à l'achèvement du projet, au 30 juin 2014.

42. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le montant de 2 214,97 millions de dollars prévu aux fins de l'achèvement du plan-cadre d'équipement, tel qu'apparaissant au tableau 4 du douzième rapport annuel, était le coût estimatif total du projet. Pour le Secrétariat, la variation potentielle des coûts sera limitée dans la mesure où 99,2 % des dépenses jusqu'à l'achèvement du projet ont été réalisées ou engagées et où les travaux qui restent à effectuer constituent une faible proportion de l'ensemble du projet et sont moins complexes que les travaux de rénovation. En conséquence, le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement escompte que le coût total du projet se maintiendra à 2 214,97 millions de dollars. Une évaluation après achèvement des travaux,

<sup>6</sup> Le budget de 1 877 millions de dollars approuvé en 2006 (résolution 61/251) devait servir à financer des coûts de construction d'un montant de 1 381 millions de dollars et à constituer une provision d'un montant de 496 millions au titre des imprévus et de la hausse des prix de construction. Le Comité des commissaires aux comptes a constaté qu'en 2008 l'Administration avait revu à la hausse les coûts estimatifs du projet et que les nouvelles prévisions de dépenses dépassaient de 358 millions de dollars le montant inscrit au budget approuvé comme suite au retard pris par le démarrage du projet et à l'adoption de la stratégie accélérée. Dans le même temps, elle avait ramené de 496 millions à 235 millions de dollars les crédits nécessaires pour faire face aux imprévus et à la hausse des prix. La diminution était en grande partie imputable à la crise économique qui avait abouti à des niveaux d'inflation inférieurs aux prévisions initiales. La différence de 261 millions de dollars avait été utilisée pour couvrir une partie du déficit budgétaire occasionné par la stratégie accélérée, si bien que le dépassement des dépenses s'était chiffré à 97 millions de dollars (A/67/548, par. 22).

<sup>7</sup> L'Assemblée générale a décidé de mettre en œuvre le plan-cadre d'équipement et arrêté un budget de 1 049 millions de dollars pour les travaux de construction, en prévoyant une marge de fluctuation de 10 % qui situerait le coût des travaux entre 944,1 millions et 1 153,9 millions de dollars (résolution 57/292).

<sup>8</sup> Conformément à la résolution 66/258 de l'Assemblée générale, le Bureau des services de contrôle interne a entrepris, en 2012, un audit technique approfondi, en s'intéressant particulièrement aux éléments qui avaient conduit à prévoir un dépassement de 433 millions de dollars (voir A/67/330 et A/67/548, sect. III).

comportant une détermination du coût final de la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement, sera soumise à l'Assemblée générale.

43. Le Comité consultatif a demandé qu'on l'assure qu'avec le transfert des responsabilités au Bureau des services centraux d'appui après la clôture du Bureau chargé du plan-cadre d'équipement, à l'échéance de la fin juin 2015, les dépenses relatives au plan-cadre ne seraient pas imputées au budget ordinaire du Bureau des services centraux d'appui. Le Comité a été informé que, comme indiqué au tableau 6 du douzième rapport annuel, des fonds étaient prévus dans le budget du plan-cadre d'équipement pour les travaux qui suivraient la phase de rénovation et les activités de liquidation (voir par. 20 ci-dessus). S'il est prévu que le Bureau des services centraux d'appui se charge de l'exécution des travaux qui suivront la phase de rénovation (après juin 2015), les contrats relatifs aux travaux devraient être conclus avant la clôture du Bureau chargé du plan-cadre d'équipement, le financement étant assuré au moyen des ressources qui leur ont été affectées dans le budget du projet.

44. Dans son douzième rapport annuel, le Secrétaire général indique qu'au 30 juin 2014 les arriérés de contributions au titre du plan-cadre d'équipement pour 2011 et les années antérieures s'élevaient à 0,7 million de dollars. Les contributions volontaires avaient été acquittées dans leur totalité (ibid., par. 97). Le montant des intérêts créditeurs relatifs au solde des fonds du plan-cadre d'équipement devrait s'élever à 113,7 millions de dollars au 31 décembre 2014. Au 30 juin 2014, la réserve opérationnelle s'élevait toujours à 45 millions de dollars. Le solde de trésorerie atteignait 150 millions de dollars au 30 juin 2014 (ibid., par 98). Les prévisions concernant les flux de trésorerie pour les activités de projet restantes sont présentées à l'annexe I du douzième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement.

45. Le Secrétaire général indique qu'en réponse à la requête par laquelle l'Assemblée générale l'a prié de s'efforcer dans toute la mesure possible de solliciter des contributions volontaires supplémentaires en vue de résorber le déficit de financement (résolution 68/247 B, sect. VI, par. 17), le Secrétariat a envoyé à toutes les missions permanentes auprès de l'Organisation une note verbale datée du 28 avril 2014, en vue du versement de contributions financières supplémentaires. Les discussions se poursuivent (A/69/360, par. 53 et 99). Ayant demandé des informations actualisées sur la question, le Comité consultatif a été informé que l'envoi de la note verbale avait donné lieu à plusieurs demandes de renseignements mais pas encore au versement de contributions supplémentaires. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale encourage le Secrétaire général à continuer de rechercher des contributions volontaires supplémentaires pour résorber le déficit de financement du budget du plan-cadre d'équipement.**

## V. Dépenses connexes

46. Le Secrétaire général a révisé les prévisions relatives au montant définitif des dépenses connexes (ibid., par. 113 à 116), qui s'établissent actuellement à 139 812 000 dollars, contre 140 253 300 dollars au 10 février 2014 (A/68/352/Add.3) et 141 408 600 dollars pour les prévisions soumises à l'Assemblée générale durant la partie principale de sa soixante-huitième session (A/68/352/Add.1). Les prévisions actuelles (139 812 000 dollars) tiennent compte

du montant total des dépenses prévues (143 077 200 dollars), déduction faite des annulations d'engagements de périodes antérieures (3 265 200 dollars). Le récapitulatif des dépenses connexes, par département et par bureau, et le récapitulatif des montants approuvés et des montants dont il a été fait état de 2008 à 2015 sont présentés respectivement aux tableaux 7 et 8 du douzième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement. Un récapitulatif sur l'évolution des dépenses connexes du plan-cadre d'équipement est présenté au paragraphe 15 du précédent rapport du Comité consultatif (A/68/797).

47. Le Secrétaire général déclare que, comme indiqué précédemment, aucun département ou bureau ne continue à mener des activités associées au plan-cadre d'équipement, exception faite du Bureau des services centraux d'appui, en raison des retards accusés dans l'exécution du projet principalement du fait de la tempête Sandy (A/69/360, par. 114). Le Comité des commissaires aux comptes note, cependant, que certaines dépenses connexes peuvent être imputées à d'autres budgets. En mars 2014, l'Administration a rendu compte à l'Assemblée générale de dépenses connexes d'un montant total de 140 millions de dollars, soit 28 % de moins que les prévisions initialement établies par l'Administration. Le Comité des commissaires aux comptes estime que les dépenses effectivement occasionnées ont peut-être été sous-estimées, ce chiffre s'appuyant sur l'hypothèse qu'aucune autre dépense n'aurait lieu après l'exercice biennal 2012-2013, alors que les activités au titre du plan-cadre d'équipement doivent se poursuivre jusqu'en 2015. Ainsi, le Département de la sûreté et de la sécurité estime que, pour l'année 2014 seulement, il consacrerait au moins 1,8 million de dollars de son budget ordinaire aux services de sécurité à fournir pour les activités liées au plan-cadre d'équipement (A/69/5 (Vol. 5), par. 25 et fig. VI). **Le Comité consultatif estime que le Secrétaire général devrait communiquer, dans le cadre des rapports d'exécution correspondants, des informations et des explications sur toute dépense connexe engagée par un département du Secrétariat au titre du budget ordinaire.**

48. Le Secrétaire général indique que l'opération de transfert des responsabilités au Bureau des services centraux d'appui, qui devait s'achever en 2014, avait été reportée à la période allant de juillet 2014 à mars 2015, en raison des retards pris dans le recrutement du personnel (un emploi de temporaire (P-4) pour une durée de neuf mois) (A/69/360, par. 114). Le Comité consultatif rappelle que l'opération de transfert, initialement prévue pour 2013, avait été reportée à 2014 et que, selon le Secrétaire général, les dépenses avaient été comptabilisées dans les prévisions pour 2013 et ne traduisaient donc pas une augmentation du coût total du projet mais simplement un report d'activités en 2014 (A/68/352/Add.3, par. 3).

49. Le Secrétaire général recommande que l'Assemblée générale prenne une décision quant au financement des dépenses connexes et de celles afférentes au centre informatique auxiliaire durant la partie principale de sa soixante-neuvième session [A/69/360, par. 120 e)]. On trouvera des informations relatives au coût du centre informatique auxiliaire (15 millions de dollars) au paragraphe 111 et à l'annexe II du douzième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement.

**50. Le Comité consultatif a constaté que les dépenses connexes auraient besoin d'un financement (A/68/551, par. 62, et A/68/797, par. 21). Il renouvelle sa recommandation tendant à ce que l'Assemblée générale décide d'ouvrir, sur la base des informations les plus récentes fournies par le Secrétaire général, des**

crédits pour financer l'ensemble des dépenses connexes et le coût du centre informatique auxiliaire. À cet égard, le Comité rappelle que l'Assemblée a autorisé le Secrétaire général à utiliser, à titre exceptionnel, le Fonds de roulement et le Compte spécial comme mécanisme de financement relais en vue de pallier d'éventuels déficits de trésorerie du plan-cadre d'équipement jusqu'à la soixante-neuvième session et décidé, dans ce contexte, que le mécanisme de financement relais serait réapprovisionné durant la partie principale de sa soixante-neuvième session, dans le cadre de la mise en recouvrement des quotes-parts au titre du budget ordinaire, de manière à ce que l'Organisation conserve de solides réserves de trésorerie (voir par. 5 ci-dessus).

## VI. Œuvres d'art et dons

51. Pour donner suite à la résolution 68/247 A (sect. IV, par. 14), le Secrétaire général décrit, aux paragraphes 55 à 58 de son douzième rapport annuel, les conditions actuelles de conservation des œuvres d'art et autres objets offerts à l'Organisation. Il indique que la rénovation du bâtiment de l'Assemblée générale a nécessité le déménagement des œuvres d'art données à l'Organisation au fil des ans. Comme l'Assemblée générale l'y avait engagé (résolution 67/246, sect. V, par. 22), il a sollicité et pris en compte les vues des donateurs sur toutes les options envisageables lorsque des œuvres d'art ou d'autres objets offerts devaient être déplacés. À l'issue de ces consultations, le Département de la gestion a mis au point un plan et un calendrier d'installation des œuvres d'art. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les arrangements concernant certaines œuvres d'art, notamment les questions relatives aux emplacements et aux dates, faisaient l'objet de consultations avec les missions permanentes des États Membres concernés. **Le Comité consultatif encourage le Secrétaire général à continuer de prendre les dispositions voulues concernant les œuvres d'art et les dons, en étroite consultation avec les États Membres intéressés.**

## VII. Portée du projet et bâtiments de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et de l'annexe sud

52. Le Secrétaire général a informé l'Assemblée générale, dès son neuvième rapport annuel, de la suspension des plans de rénovation des bâtiments de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et de l'annexe sud. Dans son rapport le plus récent, il rappelle que les études précédemment réalisées<sup>9</sup> avaient révélé qu'aucun des bâtiments ne pouvait être rénové pour un coût raisonnable de manière à pouvoir être occupé en toute sécurité et que, compte tenu de la faible surface au sol disponible et de la proximité de la bretelle d'accès du périphérique FDR, à hauteur de la 42<sup>e</sup> Rue, il ne serait guère rationnel de construire un bâtiment de remplacement sur le site occupé par les bâtiments actuels (A/69/360, par. 66 à 68).

---

<sup>9</sup> Le Secrétaire général signale que le Bureau du plan-cadre d'équipement a entrepris, en consultation avec le Département de la sûreté et de la sécurité, une série d'études portant sur les effets de l'explosion d'un engin explosif transporté dans un véhicule, soit à l'intérieur du périmètre du Siège, soit sur les voies de circulation voisines (A/65/511, par. 76).

53. S'agissant de la portée du projet, le Comité des commissaires aux comptes relève que le projet du plan-cadre d'équipement s'achèvera sans que la Bibliothèque et le bâtiment de l'annexe sud ne soient rénovés. La clôture du plan-cadre d'équipement étant prévue pour juin 2015, la solution retenue, quelle qu'elle soit, nécessitera un financement supplémentaire, un plan et une équipe chargée de l'exécuter (A/69/5 (Vol. V), Résumé, par. 15). Le Comité des commissaires aux comptes note également que l'Assemblée générale n'a pas autorisé le retrait de la Bibliothèque et de l'annexe sud du projet et n'a pas non plus décidé d'utiliser ou non les 65 millions de dollars prévus pour la rénovation de ces bâtiments pour financer le dépassement des coûts du projet. Il rappelle sa position selon laquelle toute décision sur l'emploi proposé des 65 millions de dollars devrait être fondée sur une appréciation de toutes les options et des coûts associés au transfert des fonctions de la Bibliothèque et de l'annexe sud (ibid., par. 38 et 39). Le Comité des commissaires aux comptes recommande que l'Administration précise à l'Assemblée générale, au cours de la partie principale de sa soixante-neuvième session, quels éléments figurant au cahier des charges du plan-cadre d'équipement ne seront pas exécutés, établisse des plans pour leur exécution et en précise les incidences financières, et indique quels éléments du plan-cadre d'équipement seront exécutés après la fermeture du Bureau chargé du plan-cadre d'équipement [ibid., résumé, par. 25 a)]. **Le Comité consultatif souscrit à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes (voir par. 58 ci-après). Il estime que le douzième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement ne répond pas aux préoccupations exprimées par le Comité des commissaires aux comptes.**

54. Le Comité consultatif a posé la question de savoir si d'autres éléments du projet avaient été retirés du cahier des charges et a été informé par le Secrétariat que seule la rénovation des bâtiments de la Bibliothèque et de l'annexe sud, d'un coût de 65 millions de dollars, ne serait pas achevée. **Le Comité consultatif regrette à nouveau que le projet du plan-cadre d'équipement n'ait guère de chances de voir l'exécution des travaux initialement prévus dans la limite du budget approuvé par l'Assemblée générale pour la rénovation des bâtiments de la Bibliothèque et de l'annexe sud et dans les délais retenus pour son exécution (A/68/797, par. 33). Par ailleurs, le Comité s'inquiète de ce que le Secrétaire général n'ait pas présenté de plans concernant l'avenir des bâtiments de la Bibliothèque et de l'annexe sud et les dépenses y afférentes. Il note que les États Membres financeront une autre fois les mêmes fonctions lorsque des formules acceptables auront été définies.**

55. **Dans un domaine connexe, le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de veiller à ce que soit respectée la valeur commémorative de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld (résolution 67/254 A, sect. III, par. 13).**

#### **Solutions provisoires envisagées par le Secrétaire général**

56. Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a fait sienne la recommandation qu'il avait formulée dans son rapport (A/68/551, par. 50) selon laquelle le Secrétaire général devrait être prié de présenter d'autres solutions réalistes pour le déplacement des fonctions hébergées dans les bâtiments de l'annexe sud et de la Bibliothèque, quels que soient les besoins en locaux au Siège à long terme, ce qui permettrait de mettre la dernière main au plan-cadre

d'équipement (résolution 68/247 A, sect. IV, par. 7, et résolution 68/247 B, sect. VII, par. 8).

57. Dans son douzième rapport annuel, le Secrétaire général continue de penser qu'en attendant que la question de la sécurité soit réglée, il y aurait tout intérêt à ce que les projets relatifs à la Bibliothèque et à la cafétéria soient pris en compte dans la décision que l'Assemblée générale prendra au sujet des besoins en locaux à long terme du Siège (A/69/360, par. 76). Toutefois, étant donné qu'il faut remédier aux problèmes de sécurité, il entend adopter des mesures provisoires visant à déplacer les fonctions de la manière la plus économique possible de façon à protéger le personnel de l'Organisation et à assurer la continuité des opérations de ces deux bâtiments (ibid., par. 77). Le Secrétaire général présente les solutions envisagées à titre transitoire aux alinéas a) à e) du paragraphe 75 de son rapport, à savoir :

a) Les fonctions pourraient continuer d'être exercées dans les bâtiments actuels (à condition que les conditions de sécurité s'améliorent) (A/67/720, par. 76);

b) Les fonctions pourraient être exercées dans le bâtiment temporaire de la pelouse nord (si l'Assemblée générale décidait de reporter la démolition du bâtiment) (A/68/352, par. 71, option à moyen terme A);

c) Les fonctions pourraient être déplacées dans de nouveaux locaux loués hors complexe (à l'exception de la cafétéria, qui serait installée au 3<sup>e</sup> sous-sol) (ibid., par. 72, option à moyen terme B);

d) Les fonctions pourraient être déplacées dans d'autres bâtiments du complexe (dans l'hypothèse où le bâtiment de la pelouse nord aurait été démantelé) (ibid., par. 73, option à moyen terme C). Plus précisément, la cafétéria pourrait être transférée dans différents espaces du bâtiment des conférences et du bâtiment du Secrétariat; la salle des interprètes et les salles de classe pourraient être déplacées au 3<sup>e</sup> sous-sol; la Bibliothèque et les services administratifs connexes pourraient être déplacés au 2<sup>e</sup> sous-sol (il faudrait pour cela déplacer les ateliers);

e) Les fonctions de la Bibliothèque pourraient être transférées dans les étages inférieurs du bâtiment du Secrétariat, ce qui nécessiterait le déplacement des services qui y sont actuellement hébergés.

58. Le Secrétaire général indique que le coût des mesures provisoires pourrait varier notablement selon la solution qui serait retenue et qu'il faudra obtenir de nouveaux crédits et mettre le montant correspondant en recouvrement auprès des États Membres. Le montant des crédits à ouvrir sera fonction de la nature et de l'ampleur des travaux à entreprendre (A/69/360, par. 106 et 107). Le Comité consultatif constate que le Secrétaire général continue de faire valoir qu'une partie du projet, d'un montant de 65 millions de dollars, n'est pas financée<sup>10</sup> (ibid., par. 96; voir aussi par. 53 plus haut). **Le Comité rappelle que l'Assemblée générale a décidé que l'achèvement des travaux de rénovation des bâtiments prévus par l'actuel cahier des charges ne devait pas être lié à la situation de trésorerie du compte du projet (résolution 68/247 A, sect. IV, par. 6).**

<sup>10</sup> Le Secrétaire général a indiqué que le projet n'était plus déficitaire puisque les bâtiments de la Bibliothèque et de l'annexe sud ne pourraient pas être rénovés en raison de problèmes de sécurité. Par déficit, il faisait référence à la portion non financée du projet (A/68/797, par. 9).

59. Le Comité consultatif a demandé une analyse actualisée des solutions décrites plus haut pour ce qui était des coûts, du calendrier d'exécution, de la faisabilité et des perturbations que les travaux pourraient provoquer. Il a eu communication du tableau reproduit ci-après et qui porte sur les solutions a) à d).

### Analyse des solutions présentées aux alinéas a) à d) du paragraphe 75 du douzième rapport annuel

<i>Solution présentée au paragraphe 75 du document A/69/360</i>	<i>Prévisions de dépenses</i>	<i>Calendrier d'exécution</i>	<i>Faisabilité</i>	<i>Perturbations provoquées par les travaux</i>
a) Maintien sur place	–	–	Impossible en raison des conditions de sécurité	–
b) Déménagement dans le bâtiment temporaire de la pelouse nord	50 millions de dollars : environ 20 millions de dollars pour une cafétéria offrant des services complets et 30 millions pour les autres travaux d'aménagement  Si l'on optait pour une cafétéria offrant des services réduits [voir option d)], on pourrait économiser quelque 16 millions de dollars.  Si les magasins n'avaient pas été déménagés, des économies d'environ 11 millions de dollars seraient possibles.  Le coût s'élèverait donc à 23 millions de dollars.	Si les travaux sont menés dans le cadre d'une procédure d'urgence : 10 mois.  Si l'on optait pour une cafétéria offrant des services réduits : huit mois.  Si les travaux ne sont pas considérés comme urgents : six mois de plus.	Faisable  Ne va pas dans le sens de la résolution 65/269 par laquelle l'Assemblée générale a réaffirmé qu'elle était favorable à ce que le bâtiment temporaire de la pelouse nord soit démonté et enlevé rapidement quand les travaux de rénovation du Siège seraient terminés.  Aucun crédit n'est prévu.	Minimes : les déménagements auraient lieu le week-end. Si l'on optait pour une cafétéria offrant des services réduits, des perturbations de courte durée se produiraient pendant les travaux qui seraient faits au 4 <sup>e</sup> étage du bâtiment des conférences.
c) Déménagement dans de nouveaux locaux pris à bail, à l'exception de la cafétéria qui serait installée au 3 <sup>e</sup> sous-sol	110 millions de dollars :  70 millions au titre des travaux d'aménagement (20 millions pour une	Un an pour trouver et louer des locaux, six mois pour procéder aux travaux d'aménagement et signature d'un bail de quatre ans.	La concurrence s'est exacerbée sur le marché locatif et les propriétaires se détournent des locataires à court terme. Cette solution	Minimes : les déménagements auraient lieu le week-end.  Si l'on optait pour une cafétéria offrant des

*Solution présentée  
au paragraphe 75  
du document A/69/360*

*Prévisions de dépenses*

*Calendrier d'exécution*

*Faisabilité*

*Perturbations provoquées  
par les travaux*

cafétéria offrant des services complets dans les bâtiments du complexe et 50 millions pour l'aménagement des nouveaux locaux pris à bail) et 40 millions en vue de couvrir des baux de location de quatre ans

est onéreuse et il ne sera peut-être pas possible de la financer.

services réduits, des perturbations de courte durée se produiraient pendant les travaux qui seraient faits au 4<sup>e</sup> étage du bâtiment des conférences.

Aucun crédit n'est prévu.

Si l'on optait pour une cafétéria offrant des services réduits [voir option d)], on pourrait économiser quelque 16 millions de dollars.

Le coût total s'élèverait à 94 millions de dollars.

d) Déménagement dans d'autres bâtiments du complexe

Voir A/68/352, par. 73, pour cette solution : 160 millions de dollars, dont 70 millions de dollars pour les travaux d'aménagement dans le complexe, 50 millions de dollars au titre des travaux d'aménagement dans les locaux nouvellement pris à bail pour y transférer certaines fonctions et 40 millions sur quatre ans au titre des baux de location

Voir A/68/352/Add.2, par. 20 à 26, pour une solution plus

Si les travaux sont menés dans le cadre d'une procédure

Faisable

Aucun crédit n'est prévu.

Avec la solution décrite dans le document

*Solution présentée  
au paragraphe 75  
du document A/69/360*

*Prévisions de dépenses*

*Calendrier d'exécution*

*Faisabilité*

*Perturbations provoquées  
par les travaux*

modeste : 24,9 millions de dollars (4 millions au titre de l'installation de la cafétéria au 4<sup>e</sup> étage du bâtiment des conférences, 11,9 millions au titre du déménagement des magasins de la Bibliothèque et 9 millions au titre du déménagement d'autres services de la Bibliothèque)  
Quelque 11,9 millions de dollars pourraient être économisés si les magasins n'ont pas à être déménagés.

Le coût de la solution plus modeste s'élèverait donc à 13 millions de dollars.

d'urgence : environ 10 mois pour la solution proposée dans le document A/68/352/Add.2  
Si les magasins restent en place : sept mois car les travaux de construction prendraient trois mois de moins.  
Si les travaux ne sont pas considérés comme urgents : six mois de plus.

A/68/352/Add.2, les travaux entraîneraient quelques perturbations dans les sous-sols; les déménagements auraient lieu pendant le week-end.  
Si l'on optait pour une cafétéria offrant des services réduits, des perturbations de courte durée se produiraient pendant les travaux qui seraient faits au 4<sup>e</sup> étage du bâtiment des conférences.

60. Le Comité consultatif a demandé un complément d'information sur la solution décrite au paragraphe 75 e) du douzième rapport annuel, laquelle n'est pas prise en compte dans le tableau, et a été informé que le Secrétariat avait envisagé de réinstaller la Bibliothèque, y compris une salle de lecture et un bureau des renseignements, sur les cinq premiers niveaux du bâtiment du Secrétariat, mais n'avait pas jugé la solution viable, car les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> étages et une partie du 5<sup>e</sup> étage du bâtiment du Secrétariat étaient occupés par les bureaux de la presse, les bureaux du Département de l'information, le Service du protocole et de la liaison et les services médicaux et nombre de bureaux étaient spécialement équipés pour répondre aux besoins de leurs occupants, notamment pour ce qui était de la ventilation, de l'éclairage et des systèmes de diffusion. Les seuls espaces disponibles pour accueillir les services occupant actuellement ces étages se trouvent aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> sous-sols, sachant que les ateliers devraient alors être installés ailleurs. Il faudrait alors entreprendre des travaux de démolition et de construction de grande ampleur pour accueillir la Bibliothèque, notamment le renforcement des planchers, la pose de nouveaux plafonds, l'installation de nouveaux équipements et d'un nouveau mobilier, sans oublier les finitions. Le montant des travaux s'élèverait à 44 millions de dollars.

61. Le Comité consultatif a demandé si la solution plus réduite, d'un montant de 13 millions de dollars, décrite au titre de l'option d) du tableau, englobait le coût du

déménagement des services occupant actuellement les sous-sols. Il a été informé que cette option était chiffrée à 13 millions de dollars et n'entraînerait pas le déménagement des magasins de la Bibliothèque au 2<sup>e</sup> sous-sol ni le transfert de la Section de l'entretien et des réparations au grand complet. Il faudrait cependant réinstaller les bureaux et l'atelier de signalisation de cette section, le Groupe de l'analyse des menaces et des risques et le Groupe des interventions d'urgence au 3<sup>e</sup> sous-sol. Le Comité a été informé que tout comme pour la solution présentée aux paragraphes 20 à 26 du rapport du Secrétaire général (A/68/352/Add.2), le coût des déménagements secondaires était compris dans les prévisions de dépenses et aucune autre dépense n'était prévue.

#### **Solution à moyen terme C présentée à l'alinéa d) du paragraphe 75**

62. Le Comité consultatif a souhaité savoir laquelle des solutions provisoires susmentionnées cadrerait le plus avec la solution à long terme privilégiée par le Secrétaire général. Il a reçu les précisions ci-après :

a) La solution à long terme consistait à prendre en considération les activités qui se déroulaient dans les bâtiments de la Bibliothèque et de l'annexe sud dans le programme de consolidation relatif aux besoins en locaux à long terme du Siège;

b) La solution décrite à l'alinéa d) du paragraphe 75, à savoir la réinstallation des services dans d'autres bâtiments du complexe, était celle qui cadrerait le mieux avec les solutions proposées à long terme. La solution à moyen terme C présentée dans le rapport du Secrétaire général (A/68/352/Add.2, par. 20) prévoit le transfert de la cafétéria à titre provisoire dans l'angle sud-est du 4<sup>e</sup> étage du bâtiment des conférences, qui était occupé par le restaurant du personnel avant le lancement du plan-cadre d'équipement. La capacité d'accueil serait réduite de moitié par rapport à celle de la cafétéria actuelle. Cet emplacement est attenant à la cuisine qui sert le restaurant des délégués. On pourrait transformer l'une des remises et une partie d'une zone adjacente en office. On pourrait par ailleurs compléter la nouvelle cafétéria par un comptoir de plats à emporter situé à un autre endroit du complexe. Le coût de cette solution s'élèverait à 4 millions de dollars.

63. Le Comité consultatif a également demandé laquelle des solutions provisoires pourrait devenir une solution à plus long terme si l'Assemblée générale ne se prononçait pas sur les besoins en locaux à long terme du Siège. Il a été informé qu'une décision sur les besoins en locaux à long terme du Siège ou le maintien du statu quo n'auraient aucun effet sur la solution décrite à l'alinéa d) du paragraphe 75 du douzième rapport annuel, à savoir la réinstallation des services dans d'autres bâtiments du complexe.

**64. Le Comité consultatif note que, selon le Secrétaire général, une décision sur les besoins en locaux à long terme du Siège ou le maintien du statu quo n'auraient aucun effet sur la solution provisoire décrite à l'alinéa d) du paragraphe 75 du douzième rapport annuel et que celle-ci pourrait constituer une solution à plus long terme. Il estime cependant que les solutions provisoires décrites au paragraphe 75 du douzième rapport annuel ne constituent pas des réponses adéquates à la demande de l'Assemblée générale, à savoir la nécessité pour le Secrétaire général de présenter des solutions réalistes, quels que soient les besoins en locaux à long terme au Siège (voir par. 72).**

## Sécurité

65. Le Comité consultatif rappelle que la Mission des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies a indiqué dans une lettre envoyée en février 2014 qu'il n'était pas possible de fermer ou de déplacer la bretelle de sortie du FDR Drive (A/68/797, par. 30). Il est cependant indiqué dans le douzième rapport annuel que le Secrétariat demeure résolu à continuer de faire tout son possible pour parvenir à un accord avec le pays et la ville hôtes sur les mesures à prendre pour remédier aux problèmes de sécurité qui se posent le long de la 42<sup>e</sup> Rue. Au moment de la présentation du douzième rapport annuel, aucun progrès n'avait été fait sur ce point (A/69/360, par. 73).

66. Prenant note des efforts du Secrétariat, le Comité consultatif a souhaité savoir quelles étaient les propositions de la ville hôte et a été informé qu'après la réception de la lettre susmentionnée, le Secrétariat avait continué de recommander dans le cadre de réunions et par voie de lettres que la bretelle de sortie soit déplacée ou fermée à tous les véhicules non autorisés. Selon le Secrétaire général, un accord a été conclu avec la ville hôte ces dernières semaines en vue de renforcer la présence des forces de l'ordre le long du périmètre sud du complexe du Siège, en particulier au niveau de la bretelle de sortie du FDR Drive. Le Département de la police de la ville de New York a accepté de renforcer la sécurité en postant un véhicule de patrouille à cet endroit, ce qui de l'avis du Secrétariat contribue à réduire la probabilité d'un attentat, et par conséquent à abaisser le niveau de risque, mais ne réduit en rien l'impact qu'aurait une explosion<sup>11</sup>.

67. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'une fois achevés les aménagements axés sur la sécurité financés par une contribution du pays hôte, la protection des périmètres est et ouest serait notablement renforcée. Parmi les aménagements figurent l'installation de bornes de protection le long de la 1<sup>re</sup> Avenue, le renforcement structurel du bâtiment des conférences et des piliers le supportant à proximité du FDR Drive, l'élargissement de la marge de recul du bâtiment de l'Assemblée générale et le renforcement des piliers ouest et du mur rideau de celui-ci. Il n'est cependant pas possible de renforcer le périmètre sud (bâtiment de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et bâtiment de l'annexe sud). Le périmètre sud deviendra donc le point le plus vulnérable du complexe si la bretelle de sortie du FDR Drive n'est pas fermée à la circulation. Selon le Secrétariat, les risques auxquels le périmètre sud est exposé seront quelque peu atténués par le renforcement de la présence des forces de l'ordre à cet endroit, mais le niveau de protection ne sera pas le même que pour le reste du périmètre.

68. Le Comité consultatif a également été informé que le Département de la sûreté et de la sécurité avait récemment recommandé que le taux d'occupation des bâtiments de la Bibliothèque et de l'annexe sud soit réduit après l'achèvement du projet de réaménagement axé sur la sécurité. Cela pourrait se faire en réduisant le nombre de personnes présentes en tout temps à certains emplacements du côté nord des deux bâtiments et en se contentant de stocker du matériel et les ressources de la

---

<sup>11</sup> Le Secrétariat a expliqué que les risques de sécurité sont envisagés sous deux angles, celui de l'impact et celui de la probabilité. Le scénario considéré aurait un impact considérable, mais il est peu probable qu'il se produise : le niveau de risque est donc considéré comme modéré selon la classification établie dans le modèle de gestion des risques de sécurité. Les contraintes structurelles et architecturales sont telles qu'il est impossible d'atténuer l'impact qu'aurait une explosion à cet endroit et il faut donc s'attacher à réduire encore la probabilité d'un attentat.

Bibliothèque dans ces bâtiments. La cafétéria devrait déménager et il ne serait plus possible d'utiliser le dernier étage du bâtiment de la Bibliothèque (« penthouse ») pour des manifestations rassemblant beaucoup de monde. Pendant les périodes où la sécurité est renforcée et où les forces de l'ordre du pays hôte ferment la bretelle de sortie aux véhicules, par exemple pendant le débat de haut niveau de l'Assemblée générale, il serait envisageable d'utiliser le dernier étage du bâtiment de la Bibliothèque et d'organiser des manifestations rassemblant un plus grand nombre de personnes dans les deux bâtiments.

69. Le Secrétariat s'attache activement à trouver le moyen d'appliquer la recommandation du Département de la sûreté et de la sécurité de la façon la plus économique possible (des mesures provisoires pourraient être prises au début de 2015), compte tenu des paramètres suivants :

- a) Un système de sécurité serait installé de façon à séparer les espaces de bureaux des espaces se trouvant sur le côté sud le long de la 42<sup>e</sup> Rue;
- b) Seules 120 à 140 personnes seraient autorisées à occuper les locaux;
- c) Le côté nord du bâtiment continuerait à héberger des services de bibliothèque et des bureaux, tandis que le côté sud servirait à l'entreposage et aux magasins de la Bibliothèque, entre autres choses;
- d) La cafétéria, la salle des interprètes et quelques bureaux et services seraient installés ailleurs dans le complexe.

**70. Le Comité consultatif estime que le Secrétaire général doit indiquer clairement les changements à apporter aux solutions présentées au paragraphe 75 du douzième rapport annuel par suite de la recommandation du Département de la sûreté et de la sécurité relative à la réduction du taux d'occupation du bâtiment de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et du bâtiment de l'annexe sud.**

71. Dans son douzième rapport annuel, le Secrétaire général recommande que l'Assemblée générale prenne note de son intention d'adopter des mesures provisoires afin de transférer, de la façon la plus économique possible, les activités qui se déroulent actuellement dans les bâtiments de la Bibliothèque et de l'annexe sud et se prononce sur le transfert des activités qui se déroulent dans les deux bâtiments, compte tenu de la nécessité d'assurer la sécurité du périmètre et de trouver une solution à long terme pour ces activités [ibid., par. 120 c) et d)].

**72. Le Comité consultatif juge préoccupant que le Secrétaire général n'ait toujours pas accédé à la demande de l'Assemblée générale et ne lui ait pas présenté des solutions réalistes qui n'étaient pas tributaires des besoins en locaux à long terme du Siège (résolutions 68/247 A et B).**

73. Le Comité consultatif n'est donc pas en mesure de recommander à l'Assemblée générale la solution qui semble la plus préférable en ce qui concerne les activités qui se déroulent actuellement dans le bâtiment de la Bibliothèque et dans celui de l'annexe sud.

74. Le Comité consultatif réaffirme sa recommandation selon laquelle l'Assemblée générale devrait prier le Secrétaire général de lui présenter de nouvelles propositions (A68/797, par. 32), comme demandé par l'Assemblée dans ses résolutions 68/247 A et B.

## VIII. Conclusion et recommandations

75. Les mesures que l'Assemblée générale est appelée à prendre dans le cadre du douzième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement (A/69/360), y compris en ce qui concerne les dépenses connexes, sont énoncées aux alinéas a) à e) du paragraphe 120 du rapport. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prenne note du douzième rapport annuel du Secrétaire général, compte tenu des observations et recommandations qu'il a formulées dans le présent rapport.**

---